COMMUNE de VENERQUE

Plan Local d'Urbanisme de Venerque

Règlement graphique

Novembre 2024

Echelle 1/5 000

4 36 2530

ARTELIA
Passion & Solutions

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc 2, Avenue Pierre Angot - CS 30111 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 12 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.artelia-group.com

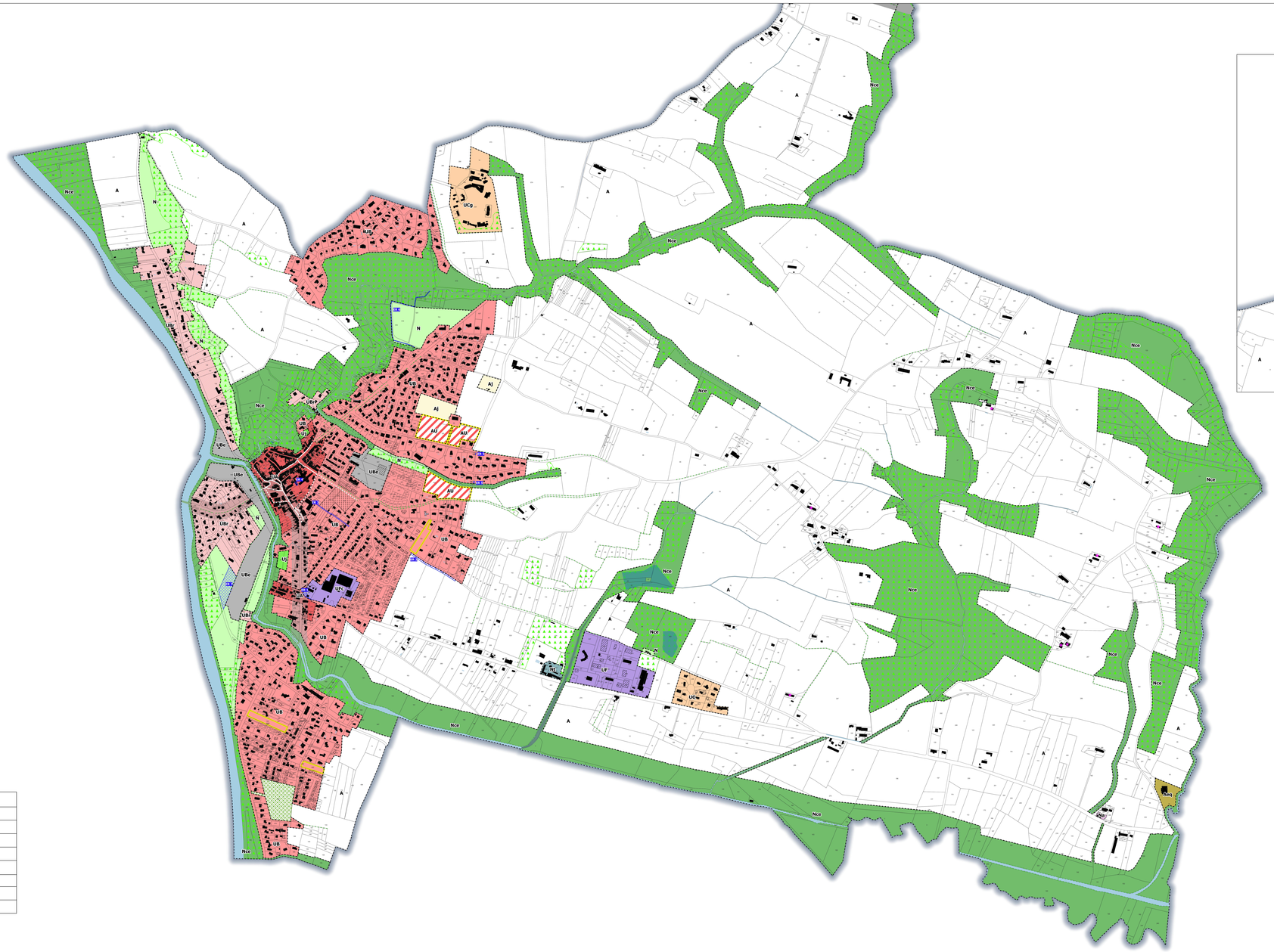

ZONE URBA

- UA : Zone urbaine : centre ancien du village
- UB : Zone urbaine : tissu pavillonnaire en prolongement du village
- UBr : Zone urbaine : secteur urbain classé en zone rouge ou violette du PPR
- UBe : Zone urbaine : zone destinée à accueillir des équipements publics ou d'intérêts collectifs
- UCg : Zone urbaine : centre Guilhem
- UC : Zone urbaine : tissu pavillonnaire déconnecté du village
- UF : Zone à vocation principale d'activités
- UFc : Zone à vocation principale d'activités commerciales
- Uj : Jardins
- A : Zone agricole
- Aeq : Zone de taille et de capacité d'accueil limité lié à l'activité du centre équestre
- Aj : Zone de taille et de capacité d'accueil limité lié destiné aux jardins familiaux
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- N : Zone naturelle
- Na : Activités existantes isolées

Prescriptions

- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre du L.151-23 du CU
- Secteur Soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
- Linéaire boisé à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre du L.151-23 du CU
- Activité commerciale à développer
- Préservation de l'activité commerciale
- Batiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de L151-11 du CU

Informations

- Secteur affecté par le bruit
- Canalisation de transport de gaz et bande d'effet SUP associée

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un carrefour sur la RD19	519 m²	Commune de Venerque
2	Aménagement du chemin de Ginesty	1 665 m²	Commune de Venerque
3	Emplacement piétonnier chemin des mais	633 m²	Commune de Venerque
4	Extension du groupe scolaire	146 m²	Commune de Venerque
5	Continuité piétonne	100 m²	Commune de Venerque
6	Création d'un cheminement piéton	1 016 m²	Commune de Venerque
7	Création d'un jardin public - verger	7 335 m²	Commune de Venerque